



## FICHE DE DEMANDE DE NIVEAU DE PLONGEUR SOUTERRAIN NIVEAU 2 (VAE)

---

### Validation des acquis de l'expérience pour le brevet de plongeur souterrain de niveau 2 (PS2)

---

Pour l'ensemble des plongeurs souterrains licenciés à la FFESSM il est possible de demander une validation des acquis de l'expérience uniquement pour le brevet de plongeur souterrain de niveau 2 conformément à la décision de la commission nationale de plongée souterraine du : 23 octobre 2011 et à la résolution du CDN N° 11-149 du 19-02-2012

#### **Conditions de la demande:**

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité,
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins de 1 an délivré conformément à la législation en vigueur.
- Avoir souscrit une assurance complémentaire prévoyant entre autre un volet individuel accident et assistance rapatriement prenant en compte l'activité conformément à l'article 12 du règlement intérieur de la CNPS
- Être titulaire du niveau **3** de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence. Avoir réalisé un minimum de 50 plongées dans 10 cavités différentes avec au moins 3 cavités comportant du multi-siphon.
- Avoir une pratique régulière de la plongée souterraine depuis au moins 3 ans.

#### **Procédure :**

Les candidats à la validation du niveau de plongeur souterrain **Plongeur Souterrain 2 (PS2)**, font une demande écrite au président de leur CRPS ou à défaut au président de la CNPS qui émet un avis et la transmet au collège des Instructeurs.

Après consultation du collège des Instructeurs le Délégué du collège informe le candidat si sa demande est recevable ou non.

Si la demande de VAE est recevable le délégué du collège en coordination avec les candidats et les cadres de plongée souterraine désigne un cadre de plongée souterraine (FPS2 ou INPS) qui sera chargé de l'évaluation technique et théorique du candidat.

Le cadre de plongée souterraine (FPS2 ou INPS) transmet au délégué du collège le résultat de l'évaluation (formulaire ad-hoc)

Le délégué du collège informe le candidat du résultat final de la demande de VAE.

**FICHE DE DEMANDE DE NIVEAU DE PLONGEUR  
 SOUTERRAIN NIVEAU 2 (VAE)**

Détacher et transmettre le modèle de demande ci-dessous dument complété.

NOM : PRÉNOMS :  
 ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :  
 N° TÉL. : ADRESSE MAIL :

N° DE LICENCE FFESSM : CLUB :

*NIVEAUX DÉTENUS EN PLONGÉE Y COMPRIS EN PLONGÉE SOUTERRAINE :*

TITRE	DATE D'OBTENTION	N° - ORGANISME

*FORMATION(S) RÉALISÉES EN PLONGÉE SOUTERRAINE :*

DATE(S) du ...au..	LIEU	ORGANISME	TITRE

ANNÉE DÉBUT DE LA PRATIQUE PLONGÉE SOUTERRAINE :

NOMBRE APPROXIMATIF DE PLONGÉES SOUTERRAINES RÉALISÉES :

NOMBRE DE CAVITÉS DIFFÉRENTES EXPLORÉES :

**FICHE DE DEMANDE DE NIVEAU DE PLONGEUR  
 SOUTERRAIN NIVEAU 2 (VAE)**

*CITEZ LES PLUS SIGNIFICATIVES :*

Nom – Pays - Région	Prof max	distance	Durée	observations

Je certifie que tous les renseignements ci-dessus sont exacts et avoir pris connaissance du contenu des brevets de plongée souterraine de la FFESSM :

<http://cnps.plongeesouterraine.org/index.php?go=les-brevets-de-plongeurs>

Date de la demande :

Signature du candidat:

---

AVIS DU PRÉSIDENT DE LA CRPS OU DE LA CNPS (Motivé en cas de refus)

Date :

Signature :

---

AVIS DU COLLÈGE DES INSTRUCTEURS NATIONAUX DE PLONGÉE SOUTERRAINE :

Date :

Signature du délégué du collège :

Date de transmission du résultat au candidat :